

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 1/9

blaugelb Beschläge Spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

blaugelb Beschläge Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Meesenburg Großhandel KG

Westerallee 162

24941 Flensburg

Germany

Téléphone: +49 (0)461 5808-2000

Telefax: +49 (0)461 5808-1101

E-mail: stuttgart@meesenburg.de

Site web: www.meesenburg.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence München (Deutsch + English), 24h: +49 (0) 89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Flam. Aerosol 1</i>)	H222: Aérosol extrêmement inflammable.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts

consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 2/9

blaugelb Beschläge Spray

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/ facilement inflammables.

Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 106-97-8 N°CE: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32	butane Flam. Gas 1, Press. Gas Danger H220	50 - < 55 Vol-%
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'identification UE: 601-003-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, Press. Gas Danger H220	20 - < 25 Vol-%
n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484627-25	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic Asp. Tox. 1 Danger H304	8 - < 15 Vol-%
n°CAS: 4259-15-8 N°CE: 224-235-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493635-27	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate) Aquatic Chronic 2 H411	0,1 - < 0,5 Vol-%
n°CAS: 70024-69-0 N°CE: 274-263-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492616-28	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts Skin Sens. 1 Attention H317	0 - < 0,1 Vol-%

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 3/9

blaugelb Beschläge Spray

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Procédures d'urgence:

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 4/9

blaugelb Beschläge Spray

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Matériau approprié pour recueillir le produit: Sable, Kieselguhr, Liant universel

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Mesures de protection incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

Classe de stockage: 2B - aérosols

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	butane n°CAS: 106-97-8	① 1 000 ppm (2 400 mg/m ³) ② 4 000 ppm (9 600 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	propane n°CAS: 74-98-6	① 1 000 ppm (1 800 mg/m ³) ② 4 000 ppm (7 200 mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 5/9

blaugelb Beschläge Spray

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Aérosol

Couleur: beige clair

Odeur: Pétrole

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non applicable</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	-40 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	287 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,8 - 8,4 Vol-%			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,605 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	Non miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 6/9

blaugelb Beschläge Spray

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
106-97-8	butane	CL50 par inhalation: 658 ppmV 4 h (Rat)
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) OECD Guideline 401 DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin) OECD Guideline 402
4259-15-8	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin)

Endommagement/irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagenicité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
106-97-8	butane	ErC₅₀: 7,71 mg/l 4 d ECHA CL₅₀: 27,98 mg/l 4 d ECHA
74-98-6	propane	CL₅₀: 27,98 mg/l 4 d ECHA ErC₅₀: 7,71 mg/l 4 d ECHA
64742-54-7	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	CL₅₀: >100 mg/l 4 d (Tête de boule) OECD Guideline 203 EC₅₀: >10 000 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD Guideline 202 NOEC: >1 000 mg/l 12 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 7/9

blaugelb Beschläge Spray

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
4259-15-8	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	CL50: 4,4 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OECD Guideline 203 ErC50: 410 mg/l 3 d (Scenedesmus subspicatus) OECD Guideline 201 EC50: 75 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD Guideline 202 NOEC: 0,4 mg/l 21 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
4259-15-8	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	Non	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
106-97-8	butane	2,89	
4259-15-8	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)		5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
106-97-8	butane	—
74-98-6	propane	—
64742-54-7	Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic	—
4259-15-8	zinc bis[O,O-bis(2-ethylhexyl)] bis(dithiophosphate)	—
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts	—

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Déchets nécessitant une attention particulière.

Code des déchets conditionnement:

15 01 01	Emballages en papier/carton
15 01 04	Emballages métalliques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 8/9

blaugelb Beschläge Spray

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.





Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICA O-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
1950	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	-	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Danger n° (code Kemler): Code de classification: F code de restriction en tunnel: D Remarque:	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Code de classification: n: F Remarque:	Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 959 Quantité limitée (LQ): 1000 mL Numéro EmS: F-D; S-U Remarque:	Dispositions particulières: A145 A167 A802 Quantité limitée (LQ): 30 kg G Y203 Remarque:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

valeur de COV (dans g/L): 485,204 (80,2%)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 22 nov. 2016

Date d'édition: 30 nov. 2016



Page 9/9

blaugelb Beschläge Spray

Autres réglementations (UE):

850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC, 2008/47/EC

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). 22 ArbSchG.

Betriebsicherheitsverordnung (BetrSichV)

hochentzündlich

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

Description:

Classification selon VwVwS, Annexe 4.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Flam. Aerosol 1</i>)	H222: Aérosol extrêmement inflammable.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.